

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Ce document est communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.
Ce document est communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.

Commune de Lamballe Terre & Mer
17, rue de la République
22400 Lamballe
02 96 22 40 00



Délibération n°2023-078

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 7

AFFAIRES GENERALES
AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MASCOTTE A ERQUY
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE – ABROGATION

Le 10 mars 2020, Lamballe Terre & Mer a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la réfection de la cale de La Mascotte à Caroual, pour le compte de la commune d'Erquy. Cette opération devait être conduite conjointement avec un programme de réfection des enrochements côtiers attenants sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre & Mer.

Ainsi, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 13 mars 2020 entre les deux parties, sur la base d'un projet estimé globalement à 477 000 € HT, décomposés de la manière suivante :

- Travaux sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer (enrochements + GR 34) : 322 000 € HT,
- Travaux sous maîtrise d'ouvrage Erquy (réfection de la cale et travaux connexes) : 125 000 € HT,
- Honoraires de maîtrise d'œuvre et autres prestations : 30 000 € HT.

A l'issue des arbitrages sur le plan pluriannuel d'investissement, l'opération de réfection des enrochements a été écartée par Lamballe Terre & Mer. En effet, le travail sur les contours de la compétence GEMAPI a démontré que cette opération ne rentrait pas dans le champ d'intervention de Lamballe Terre & Mer.

Vu les délibérations :

- n°2020-078 du 10 mars 2020, acceptant la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la commune d'Erquy pour les travaux de réfection et d'agrandissement de la cale de mise à l'eau de La Mascotte,
- n°2023-077 du 23 mai 2023, approuvant la stratégie GEMAPI pour le territoire de Lamballe Terre & Mer,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- CONFIRME l'abandon du projet de réfection des enrochements côtiers situés entre la digue de Caroual et la cale de La Mascotte à Erquy,
- SOLLICITE, de ce fait, l'abrogation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec la commune d'Erquy pour la réfection de la cale de La Mascotte,
- DIT que les frais d'études et de maîtrise d'œuvre, engagés pour cette opération, ne seront pas refacturés à la commune d'Erquy,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à solder cette opération, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 3 – Mme ALLAIN. M. MORIN. Mme TASSEL

Abstention : 3 - MM. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir à Mme MERIAN). BLEVIN

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023




Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

1 JUN 2023

1 JUN 2023


Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale